

COMMUNE DE COURVIÈRES
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : Mme Fabienne DELACROIX

Membres présents : 7

Membres absents : 3

Membres absents excusés : M. Anthony PERRIN, M. Thierry LIEGEON, M. Claude GARNIER

Membres ayant participé au vote : 7

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du 08 avril 2016**
- 2. Finances**
 - Renouvellement de la ligne de trésorerie
 - Vente terrain ROBERT Jardins
- 3. Travaux Ecole**
- 4. Evolution location des communaux**
- 5. Répartition subventions communales**
- 6. Questions diverses**

1) Approbation du compte rendu du CM du 08 avril 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal en date du 08 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

2) Finances

- Renouvellement de la ligne de trésorerie

Afin de pallier au retard de versement de certaines recettes communales (ex : subventions), le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de 30 000€ auprès du Crédit Agricole. Aucun frais ne sera occasionné pour la signature de ce nouveau contrat avec l'établissement bancaire.

- Vente terrain ROBERT Jardins

Suite à la prise en charge des budgets, il s'avère que pour le budget communal le compte 775 ne peut figurer au BP car les crédits de ce compte sont ouverts automatiquement lors du passage des opérations. Ce montant de cession est à mettre au compte 024 en recette d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la Décision Modificative N°1.

3) Travaux Ecole

Les municipalités de Courvières et de Boujailles ont souhaité organiser une réunion d'information avec les parents d'élèves de l'école du Jura Vert. Cette réunion, plutôt constructive, a donné lieu à des échanges sur le projet en cours et a permis aux élus municipaux de répondre aux interrogations des parents présents sur la nécessité de cet investissement. Le débat autour de ce projet faisant ressortir l'intérêt de conserver un préau, un devis a été demandé pour répondre à cette attente.

Rappel des travaux :

- Fermeture du préau actuel pour la réalisation d'une salle de classe et d'un bureau à l'étage,
- Accessibilité et rénovation des sanitaires,
- Accessibilité de l'entrée du bâtiment avec la création d'une rampe,
- Construction d'un préau

Le montant prévisionnel de la totalité de ces travaux est de 89 671€ HT. A ce jour, une aide de 50% est accordée pour la réalisation de cet investissement. Une demande d'aide complémentaire a été sollicitée par la commune dans le cadre d'un accompagnement régional ou du plan Valls.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet dans son ensemble.

La commune s'attachera les services de M. VERLY, Architecte, pour déposer un permis de construire.

4) Evolution location des communaux

Actuellement, les terrains communaux sont loués par bail à la Société Coopérative Pastorale de Courvières. Celle-ci organise, selon ses propres règles, la répartition et la gestion de ces terrains exploités par les agriculteurs de la commune.

Une réflexion est en cours au sein de la Pastorale concernant le maintien ou non de cette entité. En effet, les communaux étant partagés, chaque exploitation bénéficie d'une surface identifiée et pourrait donc contractualiser un bail directement avec la commune. Afin d'étudier la faisabilité de ce changement, une réunion d'information, à l'initiative de la Société Pastorale a eu lieu, en présence de membres du conseil municipal et de Mme MONTEL, juriste à la Chambre d'Agriculture.

La commune prend acte de cette démarche et s'adaptera au choix de la Coopérative Pastorale.

Cette réunion a permis aussi d'échanger sur le montant du fermage consenti entre la commune et la Pastorale. Chacune des parties a reconnu que le montant actuel de 17€ par Ha est relativement modeste et qu'une évolution substantielle pouvait être envisagée.

Après renseignements pris auprès des communes voisines, les prix de location des terrains communaux varient de 37 à 50€ / Ha.

Dans un souci d'équité des ressources communales et avec la volonté de proposer une évolution du fermage basé sur des éléments objectifs, le conseil municipal décide de prendre comme référence le tarif préfectoral en vigueur, soit 39.05 € de l'Hectare. Ce nouveau tarif sera applicable à partir de 2017.

5) Répartition des subventions communales

NOM	SUBVENTION 2016
Coopérative scolaire	400 €
Mucoviscidose	100 €
ADAPEI	0 €
Ronde de l'Espoir – Ligue contre le cancer	100 €
AFM Téléthon	100 €
Au petit panier	0 €
Hand Levier	180 €
Loisirs et Détente	0 €
Club de l'Amitié	300 €
Amicale des Pompiers	0 €
Don du sang	0 €
ASL	300 €
TOTAL	1 480 €

6) Questions diverses

- Le cabinet de géomètre JAMEY est retenu pour les travaux de délimitation du terrain qui sera cédé à Raphaël ROBERT. Le coût de cette prestation est de 1 921.20 € TTC.
- Le stockage du papier à recycler au bénéfice de l'école n'étant pas satisfaisant, le conseil municipal

propose de l'entreposer dans l'ancien abribus situé à proximité de la fromagerie. Une porte sera posée pour fermer ce local.

- Location du Centre d'Accueil : la période du nouvel an fait l'objet de nombreuses demandes de location avec ou sans les couchages. Afin d'éviter un manque à gagner pour la commune, le Centre d'Accueil sera désormais loué pour le nouvel an, avec couchages compris, au forfait de :
 - ✓ 480 € pour les personnes de Courvières
 - ✓ 600 € pour les personnes extérieures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.